ANX249 · ANNEXES DÉDIÉES

La dixième plaie et les sources historiques égyptiennes : contexte, archéologie et limites des témoignages

Résumé du paragraphe : L'étude historique de la dixième plaie nécessite de distinguer le témoignage biblique, les connaissances relatives à l'Égypte ancienne et les hypothèses…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
38 min	**21**	**4**	**10/11/2026**

MISE À JOUR
10/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

6.1. Introduction : la dixième plaie face à l'histoire de l'Égypte ancienne 2
6.2. La nature des sources historiques égyptiennes 3
6.3. Le silence des inscriptions royales sur les dix plaies 4
6.4. Le papyrus d'Ipou-Our : présentation du document 5
6.5. Le papyrus d'Ipou-Our et la transformation du Nil en sang 5
6.6. La dixième plaie et les documents funéraires égyptiens 6
6.7. Le premier-né dans la société égyptienne 7
6.8. Le pharaon de l'Exode : une identité non précisée 7
6.9. L'hypothèse d'un Exode au XVe siècle avant Jésus-Christ 9
6.10. L'hypothèse d'un Exode au XIIIe siècle avant Jésus-Christ 9
6.11. La ville de Ramsès et le problème des noms géographiques 11
6.12. Le pays de Goshen et le delta oriental 11
6.13. La présence de populations sémitiques en Égypte 12
6.14. Les travailleurs étrangers et les corvées royales 12
6.15. La fabrication des briques dans l'Égypte ancienne 13
6.16. La stèle de Mérenptah et la première mention extrabiblique d'Israël 14
6.17. Les catastrophes naturelles peuvent-elles expliquer les plaies ? 14
6.18. La dixième plaie peut-elle être expliquée par une épidémie ? 15
6.19. La mort du premier-né royal et les successions dynastiques 16
6.20. Les limites de l'archéologie pour identifier un événement ponctuel 16
6.21. Tableau de synthèse des principales données historiques 18
6.22. La distinction entre histoire, archéologie et interprétation théologique 18
6.23. La dixième plaie dans la mémoire historique d'Israël 19
6.24. Conclusion : ce que l'histoire permet d'affirmer 19
Lexique 21

6.1. Introduction : la dixième plaie face à l'histoire de l'Égypte ancienne

Résumé du paragraphe : L'étude historique de la dixième plaie nécessite de distinguer le témoignage biblique, les connaissances relatives à l'Égypte ancienne et les hypothèses proposées pour identifier le contexte de l'Exode.

Le récit de la dixième plaie occupe une place centrale dans l'histoire biblique d'Israël.

Exode 12.29-30 rapporte la mort des premiers-nés égyptiens, tandis qu'Exode 12.31-42 décrit les

circonstances du départ des Israélites.

Ces événements sont présentés comme historiques et situés dans un cadre géographique précis : l'Égypte, le territoire de Goshen, la région de Ramsès et la route conduisant vers Succoth.

Cependant, leur confrontation avec les sources historiques égyptiennes soulève plusieurs questions.

Les documents conservés de l'Égypte ancienne ne présentent pas un récit unanimement reconnu comme correspondant directement aux dix plaies et à la sortie d'Israël.

Cette absence d'identification certaine ne constitue pas, à elle seule, une démonstration de l'inexistence des événements.

Inversement, les connaissances générales concernant l'Égypte ancienne ne suffisent pas à établir historiquement chaque détail du récit biblique.

Il convient donc d'adopter une méthode distinguant trois niveaux :

- Les informations explicitement rapportées dans le texte biblique.
- Les données historiques et archéologiques indépendantes.
- Les reconstructions proposées pour rapprocher ces deux ensembles de témoignages.

Cette distinction permet d'étudier le contexte de la dixième plaie sans confondre conviction théologique et démonstration historique.

6.2. La nature des sources historiques égyptiennes

Résumé du paragraphe : Les sources égyptiennes conservées sont nombreuses, mais elles ne constituent pas un enregistrement exhaustif de tous les événements survenus dans le pays.

L'Égypte ancienne a laissé une documentation considérable.

Les inscriptions royales, les textes administratifs, les documents religieux, les papyrus, les monuments et les vestiges archéologiques permettent de reconstituer de nombreux aspects de son histoire.

Cependant, cette documentation présente plusieurs limites.

Les inscriptions royales avaient fréquemment une fonction politique et religieuse.

Elles cherchaient à célébrer les victoires du souverain, sa puissance et sa relation avec les divinités égyptiennes.

Les défaites et les crises pouvaient être présentées de manière sélective ou ne pas être mentionnées.

Cette caractéristique doit être prise en considération lorsqu'on recherche des traces d'un événement humiliant pour le pouvoir royal.

Cependant, il serait excessif d'affirmer que les Égyptiens ne rapportaient jamais leurs défaites ou leurs difficultés.

Certains documents évoquent des crises, des conflits, des désordres ou des événements défavorables.

La question n'est donc pas de supposer une absence systématique de témoignages négatifs, mais de reconnaître le caractère sélectif des sources conservées.

Il faut également tenir compte des pertes documentaires.

De nombreux textes ont disparu en raison de la fragilité des supports, des destructions et des conditions de conservation.

L’absence d’un document décrivant explicitement la dixième plaie doit donc être évaluée dans ce contexte.

6.3. Le silence des inscriptions royales sur les dix plaies

Résumé du paragraphe : Aucun document royal égyptien actuellement identifié ne fournit un récit explicite et incontestable des dix plaies tel qu’il apparaît dans le livre de l’Exode.

Le livre de l’Exode décrit une succession de jugements affectant profondément l’Égypte.

Les eaux du Nil sont transformées en sang.

Le pays connaît plusieurs invasions d’animaux et d’insectes.

Le bétail est frappé.

Des maladies, des phénomènes atmosphériques et des ténèbres affectent le territoire.

Enfin, la mort des premiers-nés conduit à la libération des Israélites.

Un tel ensemble d’événements pourrait sembler susceptible de laisser des traces dans la documentation historique.

Cependant, aucun texte égyptien connu n’est universellement reconnu comme un témoignage direct de cette succession.

Cette observation doit être formulée avec précision.

Elle ne signifie pas qu’aucun texte égyptien ne mentionne des catastrophes.

Elle signifie qu’aucun document conservé ne permet actuellement d’identifier de manière certaine les dix plaies dans leur succession biblique.

Certains textes ont été rapprochés de l’Exode, mais ces propositions demeurent discutées.

Il convient donc d’éviter deux conclusions opposées.

La première consisterait à considérer le silence documentaire comme une preuve définitive contre le récit.

La seconde consisterait à affirmer que les sources égyptiennes confirment directement les dix plaies.

Aucune de ces affirmations ne correspond exactement à l’état des témoignages disponibles.

6.4. Le papyrus d’Ipou-Our : présentation du document

Résumé du paragraphe : Le papyrus d’Ipou-Our décrit un monde marqué par le désordre, la violence et les bouleversements sociaux. Il a parfois été rapproché des plaies d’Égypte, mais sa nature littéraire et sa datation imposent une grande prudence.

Le texte généralement appelé Admonitions d’Ipou-Our est connu notamment par le papyrus Leiden I 344.

Il présente une description dramatique d’une société bouleversée.

Les institutions sont fragilisées.

Les hiérarchies sociales semblent renversées.

La violence, la pauvreté et le désordre occupent une place importante.

Certaines expressions ont été rapprochées des événements de l’Exode.

Le texte évoque notamment le sang et des perturbations affectant le pays.

Ces ressemblances ont conduit certains interprètes à proposer que le document conserve un souvenir des plaies d’Égypte.

Cependant, cette identification rencontre plusieurs difficultés.

Le texte appartient à un genre littéraire particulier, généralement compris comme une lamentation ou une réflexion sur le désordre social.

Sa composition est souvent située bien avant l’époque proposée pour l’Exode, même si le manuscrit conservé est plus tardif.

De plus, le document ne présente pas la succession des dix plaies telle qu’elle apparaît dans Exode 7-12.

Il ne mentionne pas explicitement Moïse, Aaron, les Israélites ni la première Pâque.

Il convient donc de considérer les ressemblances comme des rapprochements littéraires possibles, non comme une identification historique démontrée.

6.5. Le papyrus d’Ipou-Our et la transformation du Nil en sang

Résumé du paragraphe : Une expression du papyrus d’Ipou-Our concernant le sang dans le fleuve a souvent été rapprochée de la première plaie. Cependant, le contexte du document ne permet pas d’établir une correspondance historique certaine.

Exode 7.20-21 rapporte que les eaux du Nil furent changées en sang.

Le récit précise que les poissons moururent et que l’eau devint impropre à la consommation.

Le papyrus d’Ipou-Our contient une expression évoquant le sang dans le fleuve.

Cette ressemblance a attiré l’attention de nombreux lecteurs.

Cependant, les deux passages ne présentent pas nécessairement le même événement.

Dans le texte égyptien, l’image du sang appartient à une description générale du désordre et de la violence.

Elle peut être comprise dans un contexte de troubles sociaux et de morts violentes.

Le récit biblique, en revanche, présente une intervention divine spécifique annoncée par Moïse.

La correspondance verbale ne suffit donc pas à démontrer l'identité historique des événements.

De plus, même si un rapprochement avec la première plaie était envisagé, il ne constituerait pas automatiquement une confirmation de la dixième.

Il convient donc de distinguer la ressemblance littéraire de la preuve historique.

6.6. La dixième plaie et les documents funéraires égyptiens

Résumé du paragraphe : L'Égypte ancienne accordait une grande importance à la mort, aux rites funéraires et à la survie dans l'au-delà. Ce contexte éclaire la gravité culturelle de la dixième plaie, sans fournir une preuve directe de son accomplissement.

La religion égyptienne ancienne possédait une conception élaborée de la mort et de l'au-delà.

Les rites funéraires, la conservation des corps et les textes religieux témoignent de cette préoccupation.

Les familles accordaient une grande importance à la continuité des générations.

La transmission du patrimoine, des responsabilités et du culte familial dépendait notamment de la descendance.

Dans ce contexte, la mort des premiers-nés aurait représenté une catastrophe particulièrement grave.

Elle aurait affecté non seulement les relations familiales, mais également la continuité des lignées.

Cependant, les documents funéraires conservés ne permettent pas d'identifier directement les victimes de la dixième plaie.

L'existence de tombes d'enfants ou de jeunes adultes ne constitue pas une preuve de l'événement.

La mortalité infantile et juvénile existait dans toutes les sociétés anciennes.

Pour établir une correspondance historique, il faudrait disposer d'éléments permettant d'identifier une concentration exceptionnelle de décès, dans un lieu et une période correspondant au récit.

Aucune identification de cette nature ne fait actuellement l'objet d'un consensus historique.

Le contexte funéraire éclaire donc la portée sociale du récit, mais il ne constitue pas une confirmation archéologique directe.

6.7. Le premier-né dans la société égyptienne

Résumé du paragraphe : La place du premier-né dans les familles égyptiennes permet de mieux comprendre la portée sociale et politique de la dixième plaie, particulièrement lorsqu'elle atteint la maison royale.

Dans les sociétés anciennes, l'ordre des naissances pouvait jouer un rôle important dans la transmission du patrimoine et des responsabilités familiales.

L'Égypte ne constitue pas une exception.

Cependant, les règles de succession variaient selon les périodes, les milieux sociaux et les circonstances.

Il serait donc excessif d'affirmer que le premier-né héritait automatiquement de toutes les responsabilités dans chaque famille égyptienne.

La succession royale elle-même pouvait dépendre de facteurs politiques et dynastiques complexes.

Exode 12.29 présente néanmoins le jugement comme atteignant le premier-né du pharaon.

Cette précision possède une portée politique majeure.

La maison royale, qui représente l'autorité suprême du pays, n'est pas épargnée.

Le jugement atteint ainsi le centre du pouvoir égyptien.

Cette dimension correspond à l'annonce d'Exode 4.22-23, où Dieu présente Israël comme son premier-né et avertit le pharaon au sujet de son propre fils.

La dixième plaie manifeste donc, dans la perspective du récit, l'impuissance du souverain à protéger sa propre maison face au jugement divin.

6.8. Le pharaon de l'Exode : une identité non précisée

Résumé du paragraphe : Le livre de l'Exode ne donne pas le nom personnel du pharaon confronté à Moïse. Son identification historique dépend donc de la chronologie retenue et de plusieurs hypothèses.

Le texte biblique désigne le souverain égyptien par son titre : pharaon.

Il ne fournit pas son nom personnel.

Cette absence constitue une difficulté importante pour l'identification historique.

Plusieurs souverains ont été proposés.

Dans les reconstructions situant l'Exode au XVe siècle avant Jésus-Christ, les discussions concernent notamment les pharaons de la XVIIIe dynastie.

Dans les reconstructions situant l'Exode au XIIIe siècle, Ramsès II et Mérenptah occupent une place importante.

Cependant, aucune identification ne fait l'objet d'un consensus général.

La détermination du souverain dépend notamment de l'interprétation de 1 Rois 6.1, de la chronologie égyptienne et de l'identification des lieux mentionnés dans l'Exode.

Il convient donc de distinguer l’affirmation biblique selon laquelle Moïse affronta un pharaon d’Égypte de l’hypothèse historique concernant son identité.

6.9. L’hypothèse d’un Exode au XVe siècle avant Jésus-Christ

Résumé du paragraphe : Une datation de l’Exode au XVe siècle avant Jésus-Christ repose principalement sur une lecture chronologique de 1 Rois 6.1 et sur certains éléments de l’histoire des Juges.

1 Rois 6.1 situe le commencement de la construction du Temple de Salomon quatre cent quatre-vingts ans après la sortie d’Égypte.

Si la quatrième année de Salomon est située vers 967 ou 966 avant Jésus-Christ, une lecture littérale de cet intervalle conduit à une date de l’Exode vers 1447 ou 1446 avant Jésus-Christ.

Cette chronologie situe l’événement pendant la XVIIIe dynastie égyptienne.

Différentes propositions ont alors été formulées concernant l’identité du pharaon.

Cependant, cette datation dépend de plusieurs choix.

Elle suppose que les quatre cent quatre-vingts ans représentent une durée chronologique exacte.

Elle nécessite également une articulation avec les données de l’histoire égyptienne et avec la chronologie des Juges.

Certains chercheurs considèrent que le nombre de quatre cent quatre-vingts ans pourrait posséder une valeur schématique, correspondant notamment à douze générations de quarante ans.

Cette interprétation demeure discutée.

L’hypothèse du XVe siècle possède donc des arguments bibliques importants, mais elle n’est pas universellement acceptée.

6.10. L’hypothèse d’un Exode au XIIIe siècle avant Jésus-Christ

Résumé du paragraphe : Une datation au XIIIe siècle avant Jésus-Christ repose principalement sur le contexte du Nouvel Empire égyptien et sur les indications géographiques relatives à Ramsès.

Exode 1.11 mentionne les villes de Pithom et de Ramsès.

Exode 12.37 indique que les Israélites partirent de Ramsès pour Succoth.

Ces indications ont conduit plusieurs chercheurs à rapprocher le récit de la période ramesside.

La ville de Pi-Ramsès fut un centre royal majeur sous la XIXe dynastie.

Son développement est particulièrement associé au règne de Ramsès II.

Cette correspondance géographique constitue un argument important en faveur d’une datation au XIIIe siècle avant Jésus-Christ.

Cependant, elle ne règle pas définitivement la question.

Les noms géographiques peuvent être conservés, modifiés ou actualisés dans les traditions textuelles.

Un nom connu des lecteurs ultérieurs peut parfois être utilisé pour désigner un lieu existant auparavant.

Cette possibilité doit être examinée au cas par cas.

Elle ne constitue pas une preuve automatique que le nom de Ramsès serait nécessairement une actualisation.

L’hypothèse du XIIIe siècle demeure donc une reconstruction historique importante, mais elle doit être confrontée aux autres indications chronologiques de la Bible.

6.11. La ville de Ramsès et le problème des noms géographiques

Résumé du paragraphe : L'identification de Ramsès avec Pi-Ramsès constitue un élément majeur de l'étude historique de l'Exode. Cependant, la relation entre le nom biblique et le développement de la ville demeure discutée.

Exode 12.37 présente Ramsès comme le point de départ des Israélites.

La localisation de cette ville joue un rôle important dans la reconstitution de l'itinéraire de l'Exode.

Pi-Ramsès était située dans le delta oriental du Nil.

Les recherches archéologiques ont permis de mieux comprendre l'importance de cette région pendant le Nouvel Empire.

Cependant, plusieurs questions demeurent.

Le nom biblique correspond-il directement à la capitale ramesside ?

Désigne-t-il une région plus vaste ?

Représente-t-il une appellation ultérieure appliquée à un établissement plus ancien ?

Ces possibilités ont été discutées.

La région du delta oriental a connu plusieurs phases d'occupation et de développement.

Il serait donc excessif de considérer que la présence du nom Ramsès suffit, à elle seule, à dater tous les événements du récit.

Inversement, il serait également excessif de négliger la correspondance entre le nom biblique et l'importance historique de Pi-Ramsès.

Cette donnée constitue un élément réel du débat chronologique.

6.12. Le pays de Goshen et le delta oriental

Résumé du paragraphe : Le pays de Goshen est présenté comme la région d'installation des Israélites en Égypte. Sa localisation probable dans le delta oriental s'accorde avec plusieurs indications géographiques du récit.

Genèse 45.10 mentionne le pays de Goshen comme lieu destiné à accueillir Jacob et sa famille.

Genèse 47.6 rapporte que le pharaon autorise leur installation dans cette région.

Exode 8.22 distingue Goshen du reste du pays lors de la plaie des mouches.

Exode 9.26 précise que la grêle n'atteint pas cette région.

Ces indications présentent Goshen comme un territoire identifiable à l'intérieur de l'Égypte.

La plupart des reconstructions géographiques le situent dans le delta oriental.

Cette localisation correspond à une région favorable à l'élevage et aux déplacements vers le Sinaï et le Levant.

Cependant, les limites exactes de Goshen ne peuvent pas être établies avec certitude.

Le texte biblique fournit des indications générales plutôt qu'une description cartographique détaillée.

La localisation dans le delta oriental constitue donc une proposition géographique largement défendue, mais non une identification de frontières précises.

6.13. La présence de populations sémitiques en Égypte

Résumé du paragraphe : Les sources historiques attestent la présence de populations originaires du Levant en Égypte ancienne. Cette donnée éclaire le contexte général du récit biblique, sans identifier directement les Israélites de l'Exode.

Les relations entre l'Égypte et les populations du Levant sont anciennes.

Les échanges commerciaux, les migrations, les déplacements de travailleurs et les conflits ont favorisé la présence de groupes étrangers dans le territoire égyptien.

Des documents et des vestiges archéologiques témoignent de populations sémitiques installées notamment dans le delta oriental.

Le site de Tell el-Dab'a, associé à l'ancienne Avaris, constitue un exemple important.

Les recherches archéologiques y ont révélé plusieurs phases d'occupation et des influences culturelles liées au Levant.

Ces découvertes montrent que la présence de populations d'origine levantine en Égypte appartient au contexte historique réel du pays.

Cependant, elles ne permettent pas d'identifier automatiquement ces populations aux descendants de Jacob.

Les termes « sémitique », « asiatique » et « israélite » ne sont pas interchangeables.

La présence de populations sémitiques constitue donc un élément de plausibilité contextuelle.

Elle ne représente pas une preuve directe de l'installation de Jacob ou de la sortie d'Égypte.

6.14. Les travailleurs étrangers et les corvées royales

Résumé du paragraphe : Les documents égyptiens attestent l'existence de travaux imposés et de populations étrangères employées dans diverses activités. Ce contexte éclaire la description biblique de la servitude.

Exode 1.11 rapporte que les Israélites furent soumis à des chefs de corvée.

Exode 1.14 décrit des travaux pénibles liés notamment à la fabrication des briques et aux activités agricoles.

L'Égypte ancienne utilisait différentes formes de travail organisé.

Les grands projets royaux nécessitaient une mobilisation importante de main-d'œuvre.

Des travailleurs pouvaient être recrutés, réquisitionnés ou soumis à des obligations de service.

Des prisonniers de guerre et des populations étrangères pouvaient également être employés dans certaines activités.

Les documents égyptiens permettent donc de situer les descriptions bibliques dans un contexte historique connu.

Cependant, il convient de distinguer les différentes formes de travail.

Tous les ouvriers des constructions royales n'étaient pas nécessairement des esclaves.

Les conditions de travail variaient selon les périodes et les catégories sociales.

La correspondance entre les corvées égyptiennes et la servitude décrite dans l'Exode demeure donc générale.

Elle éclaire le contexte, mais elle ne permet pas d'identifier directement les travailleurs israélites.

6.15. La fabrication des briques dans l'Égypte ancienne

Résumé du paragraphe : Les techniques égyptiennes de fabrication des briques correspondent au contexte matériel décrit dans Exode 5, sans constituer une preuve directe des événements rapportés.

Exode 5.6-19 décrit une aggravation des conditions de travail imposées aux Israélites.

Le pharaon ordonne que la paille ne leur soit plus fournie.

Ils doivent néanmoins produire la même quantité de briques.

Cette description correspond à un contexte technique connu dans l'Égypte ancienne.

Les briques de terre crue étaient largement utilisées dans les constructions.

La terre pouvait être mélangée à des matières végétales destinées à améliorer certaines propriétés du matériau.

La fabrication nécessitait une organisation de la main-d'œuvre.

Les représentations égyptiennes montrent également différentes étapes de production.

Ces données permettent de mieux comprendre les conditions matérielles évoquées dans Exode 5.

Cependant, elles ne prouvent pas que les scènes conservées représentent les Israélites.

La correspondance technique établit une cohérence contextuelle.

Elle ne constitue pas une identification historique directe.

6.16. La stèle de Mérenptah et la première mention extrabiblique d’Israël

Résumé du paragraphe : La stèle de Mérenptah constitue l’un des témoignages historiques les plus importants concernant l’existence d’Israël à la fin du XIIIe siècle avant Jésus-Christ.

La stèle de Mérenptah est généralement datée de la fin du XIIIe siècle avant Jésus-Christ, vers 1208 avant Jésus-Christ.

Elle contient une inscription royale célébrant les succès militaires du pharaon.

Parmi les populations mentionnées figure Israël.

Cette inscription constitue la plus ancienne mention extrabiblique généralement reconnue du nom d’Israël.

Elle présente Israël comme un groupe humain situé en Canaan ou dans son environnement régional.

Cette donnée possède une importance majeure.

Elle montre qu’un groupe identifié sous le nom d’Israël était connu des autorités égyptiennes à cette époque.

Cependant, la stèle ne mentionne ni Moïse, ni les dix plaies, ni la traversée de la mer.

Elle ne fournit pas non plus la date de la sortie d’Égypte.

Elle constitue donc un repère historique concernant la présence d’Israël en Canaan.

Dans une chronologie situant l’Exode au XIIIe siècle, elle impose que l’installation d’Israël ait commencé avant la rédaction de l’inscription.

Dans une chronologie situant l’Exode au XVe siècle, elle correspond à une étape ultérieure de l’histoire du peuple.

La stèle ne permet pas, à elle seule, de trancher entre ces deux reconstructions.

6.17. Les catastrophes naturelles peuvent-elles expliquer les plaies ?

Résumé du paragraphe : Plusieurs explications naturelles ont été proposées pour les plaies d’Égypte. Elles peuvent éclairer certains phénomènes, mais ne démontrent pas l’origine ni la succession des événements décrits dans l’Exode.

Certains chercheurs ont proposé de comprendre plusieurs plaies comme des phénomènes naturels.

La transformation des eaux du Nil a parfois été rapprochée de modifications biologiques ou sédimentaires.

Les invasions de grenouilles et d’insectes ont été associées à des déséquilibres écologiques.

Les maladies du bétail et les ulcères ont été rapprochés d’épidémies.

La grêle et les ténèbres ont été expliquées par différents phénomènes atmosphériques.

Ces propositions peuvent présenter un intérêt pour l'étude des mécanismes naturels possibles.

Cependant, elles soulèvent plusieurs difficultés.

Le récit biblique présente les plaies comme des interventions divines annoncées et accomplies selon des circonstances déterminées.

Certaines distinctions géographiques sont également soulignées.

La dixième plaie possède un caractère particulièrement spécifique.

Elle atteint les premiers-nés, sans que le texte fournisse un mécanisme naturel permettant d'expliquer cette sélection.

Aucune hypothèse scientifique ne permet actuellement de reconstituer de manière démontrée l'ensemble des dix plaies dans leur succession biblique.

Il convient donc de distinguer l'étude des phénomènes naturels possibles de l'affirmation selon laquelle ces phénomènes expliqueraient historiquement le récit.

6.18. La dixième plaie peut-elle être expliquée par une épidémie ?

Résumé du paragraphe : Des hypothèses épidémiologiques ont été proposées pour expliquer la mort des premiers-nés. Cependant, aucune ne rend compte de manière démontrée des caractéristiques particulières du récit.

La dixième plaie a parfois été interprétée comme le résultat d'une maladie infectieuse.

D'autres propositions évoquent une intoxication alimentaire ou une contamination affectant certaines réserves de nourriture.

Certaines hypothèses supposent que les premiers-nés auraient bénéficié de privilèges alimentaires les exposant davantage à un danger.

Cependant, ces explications rencontrent plusieurs difficultés.

Le récit ne décrit pas une maladie particulière.

Il ne mentionne pas de symptômes.

Il ne précise pas que les premiers-nés consommaient une nourriture différente.

Il affirme que le jugement intervient à minuit.

Il souligne également la protection des maisons marquées par le sang pascal.

Aucune donnée historique indépendante ne permet de confirmer un mécanisme épidémiologique correspondant à l'ensemble de ces caractéristiques.

Ces hypothèses demeurent donc spéculatives.

Elles ne doivent pas être présentées comme des explications scientifiques établies de la dixième plaie.

6.19. La mort du premier-né royal et les successions dynastiques

Résumé du paragraphe : La mort du premier-né du pharaon constitue un élément central du récit. Cependant, les données dynastiques égyptiennes ne permettent pas actuellement d'identifier avec certitude le prince concerné.

Exode 12.29 mentionne explicitement la mort du premier-né du pharaon.

Cette déclaration a conduit plusieurs chercheurs à examiner les généalogies royales égyptiennes.

Certains princes héritiers sont morts avant leur père.

Ces décès ont parfois été rapprochés de la dixième plaie.

Cependant, la mort d'un héritier royal ne constitue pas en elle-même un événement exceptionnel dans l'histoire des dynasties anciennes.

Pour établir une correspondance avec Exode 12, il faudrait disposer d'éléments permettant de relier le décès à une catastrophe collective touchant les premiers-nés.

Il faudrait également établir la concordance chronologique avec le pharaon de l'Exode.

Aucune identification de cette nature ne fait actuellement l'objet d'un consensus.

Il convient donc d'éviter de présenter la mort d'un prince égyptien particulier comme une confirmation certaine de la dixième plaie.

6.20. Les limites de l'archéologie pour identifier un événement ponctuel

Résumé du paragraphe : L'archéologie permet de reconstituer des contextes historiques, mais elle ne peut pas toujours identifier des événements ponctuels, particulièrement lorsqu'ils ne laissent pas de traces matérielles spécifiques.

L'archéologie étudie les vestiges matériels des sociétés anciennes.

Elle peut révéler des établissements, des pratiques funéraires, des objets, des inscriptions et des transformations économiques.

Cependant, tous les événements historiques ne laissent pas des traces identifiables.

Une décision politique peut ne produire aucun document conservé.

Un déplacement de population peut être difficile à distinguer d'autres mouvements humains.

Une catastrophe peut ne pas laisser de signature archéologique permettant d'en déterminer précisément la cause.

La dixième plaie présente une difficulté supplémentaire.

Le récit décrit un événement nocturne affectant les premiers-nés dans l'ensemble du pays.

L'identification archéologique d'un tel événement exigerait des preuves exceptionnellement précises.

En l'absence de telles données, l'archéologie ne peut pas confirmer directement le récit.

Cependant, cette limite ne signifie pas que l’événement serait historiquement impossible.

Elle indique simplement que les méthodes archéologiques disponibles ne permettent pas actuellement d’en établir une identification certaine.

6.21. Tableau de synthèse des principales données historiques

Résumé du paragraphe : Les connaissances historiques relatives à l'Égypte ancienne éclairent plusieurs aspects du récit de l'Exode, mais leur valeur probante varie selon les sujets.

DONNÉE HISTORIQUE	RELATION AVEC LE RÉCIT BIBLIQUE	PORTÉE DE L'INFORMATION
Présence de populations sémitiques en Égypte	Contexte possible de l'installation des descendants de Jacob	Plausibilité historique générale
Travaux de construction et corvées royales	Contexte des travaux imposés aux Israélites	Correspondance sociale et technique
Fabrication de briques avec des matériaux végétaux	Description d'Exode 5	Correspondance matérielle
Importance du delta oriental	Localisation probable de Goshen et de Ramsès	Contexte géographique
Développement de Pi-Ramsès	Mention biblique de Ramsès	Argument chronologique discuté
Papyrus d'Ipou-Our	Ressemblances avec certaines descriptions de catastrophes	Rapprochement littéraire non démonstratif
Stèle de Mérenptah	Mention d'Israël en Canaan	Attestation historique indépendante d'Israël
Décès de princes héritiers égyptiens	Mort du premier-né du pharaon	Aucune identification certaine
Documents égyptiens sur les dix plaies	Recherche d'un témoignage direct	Aucun récit direct incontestable identifié
Hypothèses naturelles concernant les plaies	Recherche de mécanismes physiques possibles	Explications spéculatives

Ce tableau montre que l'étude historique apporte des informations importantes sur le contexte général de l'Exode.

Cependant, elle ne permet pas actuellement de confirmer directement la succession des dix plaies.

6.22. La distinction entre histoire, archéologie et interprétation théologique

Résumé du paragraphe : Une étude rigoureuse doit reconnaître les domaines propres à l'histoire, à l'archéologie et à la théologie, sans les opposer artificiellement ni les confondre.

Le récit biblique présente la dixième plaie comme une intervention de Dieu dans l'histoire.

Cette affirmation appartient à la perspective théologique du texte.

L'historien cherche à examiner les témoignages disponibles, leur datation et leur cohérence.

L'archéologue étudie les traces matérielles laissées par les sociétés anciennes.

Ces approches ne répondent pas exactement aux mêmes questions.

L'archéologie peut établir l'existence d'une ville ou d'une population.

Elle peut parfois identifier une destruction ou une migration.

Cependant, elle ne peut pas toujours déterminer la signification théologique d'un événement.

Inversement, une interprétation religieuse ne doit pas être présentée comme une preuve archéologique.

La distinction entre ces domaines permet de conserver une argumentation rigoureuse.

Elle évite de transformer une hypothèse historique en certitude biblique.

Elle évite également de considérer automatiquement l'absence de preuve matérielle comme une réfutation définitive.

6.23. La dixième plaie dans la mémoire historique d'Israël

Résumé du paragraphe : La sortie d'Égypte devient l'un des événements fondateurs de la mémoire d'Israël. Cette transmission occupe une place majeure dans les textes bibliques ultérieurs.

La dixième plaie et la sortie d'Égypte ne sont pas présentées comme des événements isolés.

Elles deviennent des références constantes dans l'histoire religieuse d'Israël.

Deutéronome 5.6 rappelle que Dieu a fait sortir son peuple du pays d'Égypte.

Deutéronome 6.20-25 prévoit la transmission de cette mémoire aux générations suivantes.

Psaume 78.43-51 rappelle plusieurs jugements accomplis en Égypte.

Psaume 105.26-38 présente également les plaies et le départ d'Israël.

Psaume 136.10-12 célèbre Dieu comme celui qui frappa les premiers-nés d'Égypte et fit sortir Israël.

Ces passages montrent que la dixième plaie appartient à une tradition mémorielle profondément enracinée dans les Écritures.

La célébration annuelle de la Pâque constitue également un moyen de transmission.

Cette continuité témoigne de l'importance de l'événement dans l'identité religieuse d'Israël.

Cependant, la présence répétée d'un récit dans les textes bibliques ne constitue pas, à elle seule, une confirmation historique indépendante.

Elle établit avant tout la place centrale de l'Exode dans la mémoire et la théologie d'Israël.

6.24. Conclusion : ce que l'histoire permet d'affirmer

Résumé du paragraphe : Les sources historiques égyptiennes éclairent le contexte général de l'Exode, mais ne permettent pas actuellement d'identifier directement la dixième plaie. La rigueur exige de distinguer les données établies, les rapprochements possibles et les hypothèses non démontrées.

L'étude historique de la dixième plaie révèle plusieurs éléments importants.

L'Égypte ancienne connaissait la présence de populations étrangères, notamment dans le delta oriental.

Les travaux imposés et les corvées royales appartiennent au contexte social du pays.

La fabrication des briques et l'importance des centres royaux correspondent à des réalités historiques

connues.

La stèle de Mérenptah atteste l’existence d’Israël en Canaan à la fin du XIIIe siècle avant Jésus-Christ.

Cependant, aucun document égyptien actuellement identifié ne fournit un récit direct et incontestable des dix plaies.

Le papyrus d’Ipou-Our présente certaines ressemblances littéraires avec les descriptions bibliques, mais il ne constitue pas une preuve historique de l’Exode.

Les hypothèses naturelles proposées pour expliquer les plaies demeurent spéculatives.

L’identité du pharaon et l’année exacte de la sortie d’Égypte restent discutées.

Ces limites ne doivent pas conduire à nier arbitrairement la valeur historique du récit biblique.

Elles imposent cependant de ne pas présenter comme démontrées des correspondances qui demeurent hypothétiques.

Dans la perspective du livre de l’Exode, la dixième plaie constitue l’aboutissement des jugements divins et le prélude immédiat à la délivrance d’Israël.

L’étude historique permet d’en éclairer le cadre égyptien.

L’interprétation théologique en présente la signification dans l’histoire du salut.

Ces deux approches peuvent être articulées avec rigueur, à condition de respecter leurs méthodes et leurs limites respectives.

LEXIQUE

Le pays de Canaan — Le pays de Canaan, correspondant à l'actuel Israël, Palestine, Liban et parties de Jordanie et Syrie, est décrit comme 'le plus beau de tous les pays' dans la Bible. Peuplé par les Cananéens, Amorites, Hittites et Philistins, il constitue la terre promise au peuple hébreu. Deux étapes séparées de 470 ans marquent sa conquête : l'arrivée d'Abraham, puis la conquête de Josué après la captivité en Égypte et l'errance au désert.
INF011 · https://schilo.org/inf011-le-pays-de-canaan/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX248 - La Pâque juive et la Passion de Jésus-Christ : harmonisation des chronologies évangéliques https://schilo.org/anx248-la-paque-juive-et-la-passion-de-jesus-christ-harmonisation-des-chronologies-evangeliques/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX250 - La dixième plaie et les jugements de l'Apocalypse : correspondances, différences et portée prophétique https://schilo.org/anx250-la-dixieme-plaie-et-les-jugements-de-lapocalypse-correspondances-differences-et-portee-prophetique/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx249-la-dixieme-plaie-et-les-sources-historiques-egyptiennes-contexte-archeologie-et-limites-des-temoignages/, exportée le 10/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.